



Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024 n°D2024_25

***Publiée sur le site internet de la commune le : 16 avril 2024
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy***

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 1 absent ayant donné pouvoir :

LAURENSON David ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

Votants : 13

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSON David		x	SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		PEPIN Nathalie	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		AZZOPARDI Karen		x	DEPOISIER Mathieu	x	
TINJOURD Denis		x						

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2024 :

Associations	Subvention versée 2023	Proposition 2024
Associations sportives		
AMICALE PETANQUE VOUGY	1 250,00 €	1 250,00 €
IL GI DOJANG	1 000,00 €	1 000,00 €
TANGO VELOURS	500,00 €	500,00 €
TENNIS CLUB DU FAUCIGNY	1 250,00 €	1 250,00 €
US VOUGY	800,00 €	1 500,00 €
USEP BONNEVILLE	100,00 €	- €
SKI CLUB MARNAZ-VOUGY	1 936,78 €	1 250,00 €
CIBLE DE L'ARVE	500,00 €	- €
ASS PECHE LA TRUITE	600,00 €	600,00 €
ASSOCIATION CHASSE	500,00 €	500,00 €
PRESTIGE PONEYS	500,00 €	500,00 €
TEAM PELLIER	450,00 €	- €
BASKET CLUB de ST JULIEN	- €	100,00 €
Associations en lien avec la scolarité		
AMIS DE L'ECOLE DE VOUGY	1 750,00 €	1 800,00 €
COLLEGE CAMILLE CLAUDEL (FSE)	700,00 €	700,00 €
MFR Le Belvédère - SALLANCHES	100,00 €	100,00 €
Chambre des Métiers de l'Artisanat	350,00 €	200,00 €
ECAUT Viuz-en-Sallaz	- €	100,00 €
ESCR La Roche	- €	100,00 €
FSE Collège Les Allobroges La Roche	- €	70,00 €
ECS Sallanches	- €	30,00 €
Associations culturelles		
CONCORDANCE Ensemble vocal	4 500,00 €	4 850,00 €
COLIBRY - Chœur d'enfants	1 500,00 €	1 500,00 €
Association du Musée de l'Horlogerie et du décollage	200,00 €	- €
Office Culture Animation	2 800,00 €	7 000,00 €
Autres associations		
AMICALE LA DELAHAYE	500,00 €	500,00 €
ANCIENS AFN VOUGY-MARNAZ	500,00 €	500,00 €
JSP Marnaz-Scionzier	250,00 €	500,00 €
SECOURS EN MONTAGNE PAYS ROCHOIS	200,00 €	200,00 €
Protection Civile 74	200,00 €	200,00 €
LOUVETERIE (préservation vie animale)	200,00 €	200,00 €
TÉTRAS LIBRES (Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage)	100,00 €	150,00 €
Opération Nez Rouge 74	250,00 €	250,00 €
Prévention Routière 74	250,00 €	- €
MUTAME SAVOIE MT-BLANC	78,00 €	78,00 €
SOUVENIR Français	150,00 €	150,00 €
SOUS-TOTAL	23 964,78 €	27 628,00 €
Autres soutiens financiers		
Aurore PERNOLLET (sponsoring)	5 000,00 €	5 000,00 €
SOUS-TOTAL	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	28 964,78 €	32 628,00 €

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 29 mars 2024 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des subventions pour l'exercice 2024 tel que présenté dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 32 628,00 € ;
- DIT que les montants seront inscrits au budget primitif 2024.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.